

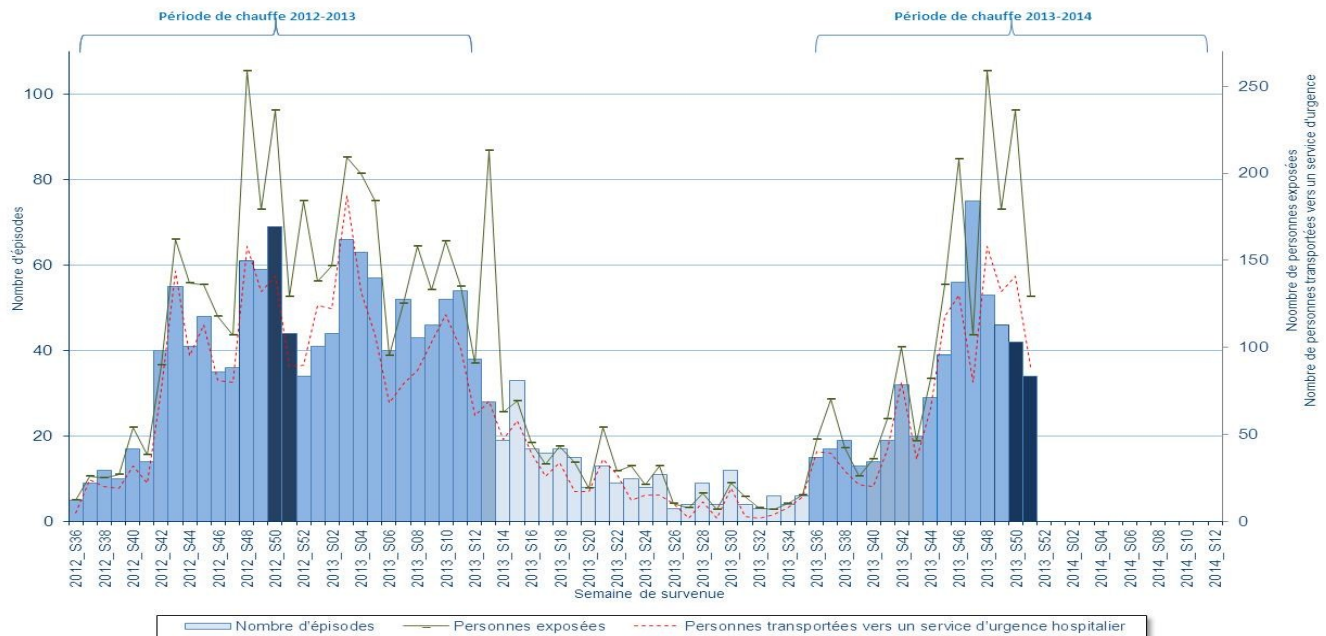
Les intoxications au CO en lien avec l'utilisation d'un groupe électrogène ou d'un brasero/barbecue sont en augmentation par rapport à la précédente période de chauffe (2012-2013). Depuis le 1^{er} septembre 2013, 170 personnes ont été intoxiquées lors de l'utilisation d'un groupe électrogène et 145 au décours de l'utilisation d'un brasero/barbecue.

Les conditions météorologiques en début de la semaine 52 (tempête Dirk) ont entraîné des situations à risque de survenue d'intoxication au CO (coupures d'alimentation en courant électrique notamment), sans qu'il ne soit pas possible de quantifier précisément l'impact au vu des données disponibles à ce jour dans le système de surveillance. Le prochain bulletin établira un bilan complet de cet épisode.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la [signale](#) à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 523 signalements ont été transmis impliquant 1 546 personnes dont 1 118 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 259 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- 76 signalements ont été transmis recensant 175 personnes exposées à des émanations de CO dont 139 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Le nombre de signalements d'intoxication est inférieur à celui observé au cours des deux semaines de la période de chauffe précédente (113 signalements impliquant 365 personnes). Trois décès par intoxication accidentelle domestique sont survenus au décours de 2 épisodes.

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène

Depuis le 1^{er} septembre 2013, l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a été à l'origine de 49 signalements d'intoxication impliquant 170 personnes dont 122 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier ; 2 personnes sont décédées.

Les intoxications au CO en lien avec un brasero/barbecue

Depuis le 1^{er} septembre 2013, 37 signalements d'intoxication au CO en lien avec l'utilisation inappropriée d'un brasero/barbecue à l'intérieur du logement ont été transmis. Ils ont impliqué 145 personnes dont 126 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Ils étaient au nombre 28 signalements (96 personnes exposées dont 66 transportées vers un service d'urgence hospitalier) au cours de la même période de l'année dernière.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes ont déclaré respectivement 75, 64 et 54 signalements d'intoxication au CO. **Au cours des deux dernières semaines**, la moitié des signalements a été déclarée par quatre régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur : 18% ; Ile-de-France : 13% ; Franche-Comté : 9% ; Poitou-Charentes : 8%).

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 47% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 19% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 11% des signalements.

Plus de 7 signalements sur 10 ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage
(réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

Face à un diagnostic complexe d'intoxication subaiguë ou chronique au CO, la DGS propose une fiche pratique à destination des professionnels présentant notamment une grille d'aide au diagnostic

<http://www.sante.gouv.fr/intoxication-au-monoxyle-de-carbone-quels-symptomes.html>

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Jessica Gane

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice général de
l'InVS

BONNES PRATIQUES
ENVIRONNEMENT, TRAVAIL ET ALIMENTATION
→ Expertise, évaluation des risques

Intoxications oxycarbonées subaiguës ou chroniques

Comment les diagnostiquer ?

Un diagnostic simple
→ les intoxications oxycarbonées aiguës graves

Leur diagnostic est habituellement simple en raison de leur expression clinique relativement monomorphe : perte de conscience, chute, convulsions, coma, et de leur survenue dans un contexte environnemental évocateur.

Un diagnostic complexe
→ les intoxications oxycarbonées subaiguës ou chroniques

Leurs formes sont polymorphes, trompeuses, et peuvent orienter le médecin vers d'autres étiologies plus fréquentes. L'efficacité transitoire d'un traitement symptomatique, ou la toxication fortuite au monoxyde de carbone (CO) peuvent encore retarder le diagnostic et les mesures à prendre.

ATTENTION : LES SIGNES CLINIQUES PEUVENT ÊTRE TROMPEURS !

Il est donc impératif de rechercher, par l'interrogatoire du malade ou de son entourage, l'existence d'un environnement propice à une contamination de l'air respiré, notamment en période hivernale.

Ministère de la Santé et de la Prévention
Institut National de Veille Sanitaire

Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyle-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.